

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 MARS 2010

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, BOURDET-PEES, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Gérard FRECHOU à Jean-Michel BELLOT
Fabien REICHERT à Jean-Michel BRUGIDOU
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Pierre CASAUX-BIC suppléant de Jean-Claude ELICHIRY
Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, Jean CASABONNE, Bernadette BOERIE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Christophe GUERY.

RAPPORT N° 12

PARC D'ACTIVITES P LANNERETONNE : VENTE D'UN TERRAIN

M. BELLOT expose :

Par délibération en date du 5 juillet 2007, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a accepté de vendre un terrain d'une superficie de 1 459 m² issu de la parcelle N 155 du lotissement Lanneretonne III à la société ANTINEA. Cette entreprise n'a pas donné suite à sa réservation.

De plus, Everhôtel avait porté une option sur le reliquat de la parcelle N 155 pour une éventuelle d'extension, option levée le 7 septembre 2008 par cette société suite à l'abandon du projet.

Compte tenu de ces éléments, nous disposons d'un terrain de 2 935 m2 environ situé à l'arrière d'Everhôtel et pour lequel nous avons été sollicités par Monsieur Christian NARBEBURU, Electri Auto, qui souhaite déplacer son activité.

Le prix de ce terrain avait été fixé à 30.00 €/ m2 par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2004.

Dans ces conditions, il est proposé de vendre la parcelle N 155 à M. NARBEBURU pour un montant de 88 050 € HT.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à vendre la parcelle susvisée et signer l'acte correspondant

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 Mars 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY